



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS PERMIS D'ÉTUDES

Les documents que vous devez annexer à votre demande sont énumérés sur le formulaire susmentionné. S'il manque des documents nécessaires, nous devons peut-être vous renvoyer le formulaire de demande.

Tout document dans une langue autre que l'anglais ou le français doit être traduit. Envoyez une photocopie du document original et de la traduction française ou anglaise.

J'ai inclus les documents suivants :

Inscrivez un « X » dans la case lorsque vous avez joint le document en question

- Le formulaire « **Demande d'un permis d'études** » dûment rempli (IMM 1294)
- *Recours aux services d'un représentant* (IMM 5476), s'il y a lieu
- Un passeport ou document de voyage en cours de validité vous reconnaissant le droit de retourner dans le pays qui l'a délivré.
- Deux photos de vous-même et de chaque membre de votre famille vous accompagnant au Canada, respectant les spécifications de l'Appendice B - Spécifications pour photos. *À l'endos d'une photo (et d'une seule) dans chaque série, écrivez le nom de la personne qui figure sur la photo de même que sa date de naissance.*
- Preuve d'admission à un établissement d'enseignement, tel que précisé dans la section « **Étudier au Canada** » de ce guide
- Si vous allez étudier au Québec, la preuve que vous détenez un « **Certificat d'acceptation du Québec** » (CAQ) valide
- La preuve de fonds disponibles tel qu'il est précisé dans la section « **Étudier au Canada** » de ce guide
- Le paiement dans un mode acceptable. Vérifier quels sont les modes de paiement acceptables auprès du bureau des visas de votre région.
Nota : Les bureaux des visas ne peuvent accepter les reçus de banques du Canada
- Tout document additionnel requis par le bureau des visas responsable de votre région
- La « **Déclaration officielle d'union de fait** » (IMM 5409) (le cas échéant)